

Le VRER est responsable du processus d'investigation de violation de la conduite responsable de la recherche, étant entendu que ce processus doit se lire en parallèle avec le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*.

aux instances appropriées. uêtes

Le Bureau de la recherche et de la déontologie est chargé de mettre sur pied des activités de recherche responsable. Il est également chargé de préparer les rapports statistiques

3. EXEMPLES DE VIOLATION DE LA CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE (liste non exhaustive) :

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES – PROCESSUS D'EXAMEN D'UNE ALLÉGATION

5. PROCÉDURES POUR L'EXAMEN D'UNE ALLÉGATION

5.1 Formuler une allégation

5.2 Réception d'une allégation, enquête et réponse

